AR PREFECTURE

082-200061257-20180406-04201811-DE

Regu le 06/04/2018

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE TARN-ET-GARONNE



Hôtel de Département 100 Boulevard Hubert Gouze 82000 MONTAUBAN

CONSEIL SYNDICAL REUNION DU 06 AVRIL 2018

Date de la convocation: 30 mars 2018

L'An deux mille dix-huit et le six du mois d'avril (06.04.2018) à 9 heures 30, le Conseil Syndical de Tarn-et-Garonne Numérique, convoqué le 30 mars 2018, s'est assemblé en salle du Conseil, à l'Hôtel de Département de Tarn-et-Garonne, sous la présidence de Monsieur Jean-Philippe BESIERS, Président de Tarn-et-Garonne Numérique.

PRESENTS: 17

M. BESIERS Jean-Philippe (Président), M. ASTRUC Christian (Délégué titulaire), M. BERTELLI Jean-Claude (2ème Vice-Président), Mme BOURDONCLE Catherine (Déléguée titulaire), M. CALAFAT Alexis (Délégué titulaire), M DELBREIL Thierry (1er Vice-Président), Mme FERRERO Monique (Déléguée titulaire), M. GARGUY Bernard (Délégué titulaire), M. JEANJEAN Claude (Délégué titulaire), Mme LAMERA Emeline (Déléguée titulaire), M. MARTY Patrick (3ème Vice-Président), Mme NEGRE Marie-Claude (Déléguée titulaire), M. PRADINES Patrick (délégué suppléant de M. GARRIGUES Francis), M. QUATRE Christian (Délégué titulaire), Mme TURELLA BAYOL Frédérique (Déléguée titulaire), M. VERIL Claude (Délégué titulaire), M. VIGOUROUX Claude (Délégué titulaire)

REPRESENTES: 1

Mme DEBIAIS Francine (4ème Vice-Présidente) a donné pouvoir à M. BERTELLI Jean-Claude (2^{ème} Vice-Président)

EXCUSES:

AR PREFECTURE

082-200061257-20180406-04201811-DE

Regu le 06/04/2018

DELIBERATION N° 04/2018-11 MISE A JOUR DU TABLEAU DES EFFECTIFS

VU le code général des collectivités territoriales,

VU la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires,

VU la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relative à la Fonction Publique Territoriale,

VU le décret n° 2016-1372 du 12 octobre 2016 modifiant, pour la fonction publique territoriale, certaines dispositions générales relatives aux fonctionnaires de catégorie C et divers statuts particuliers de cadres d'emplois de fonctionnaires de catégorie C et B,

Considérant la proposition d'avancement de grade 2018 de Julie ELIE, au grade d'adjoint administratif principal de 1^{ère} classe, à compter du 10 avril 2018,

Considérant la proposition d'avancement de grade examinée par la commission administrative paritaire du Centre de Gestion de Tarn-et-Garonne du 23 mars 2018,

Considérant la nécessité d'actualiser le tableau des effectifs du Syndicat mixte Tarn-et-Garonne Numérique à la date du 10 avril 2018 afin de prendre en compte ce changement de grade,

Il est proposé d'adopter le tableau des effectifs actualisé du Syndicat.

Le Conseil syndical, après en avoir délibéré :

- ADOPTE le tableau des effectifs actualisé, tel que présenté ci-après et arrêté à la date du 10 avril 2018;
- PREVOIT les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges de l'agent nommé dans le nouveau grade au budget principal 2018 du Syndicat mixte Tarn-et-Garonne Numérique.

ADOPTE A L'UNANIMITE des membres présents et représentés

Certifié exécutoire par le Président compte-tenu de l'envoi en préfecture le

et de la publication le

Fait à Montauban, le

Le Président, Jean-Philippe BESIERS

M

2/3

AR PREFECTURE

082-200061257-20180406-04201811-DE

Regu le 06/04/2018

ANNEXE à la délibération n°04/2018-11 du 06 avril 2018

Tableau des effectifs révisé

Filière	Catégorie hiérarchique	Cadre emplois (et grade)	Effectif budgétaire (temps complet)	Total effectif pourvu
ADMINISTRATIVE	А	Attaché territorial	1	1
		(Directeur territorial)		
	Α	Attaché territorial	1	1
		(Attaché territorial principal)		
	С	Adjoint administratif	1	1
		(Adjoint administratif territorial		
		principal de 1 ^{ère} classe)		
TECHNIQUE	Α	Ingénieur territorial	1	1
		(Ingénieur territorial principal)		
TOTAL			4	4

Vu pour être annexé à la délibération n°04/2018/11 du 06 avril 2018

Fait à Montauban, le 0 6 AVR. 2018

Le Président Jean-Philippe BESIERS